



Quel recours en cas de tromperie ?

Par **Couic2**, le **04/03/2022** à **03:26**

Bonjour,

J'ai sélectionné un "jobber" sur la plateforme Need help. Cet auto entrepreneur se décrit comme "rérérent" en pose de cuisines de deux enseignes connues. Or, renseignements pris auprès de ces magasins, il s'avère de cette personne ne travaille pas pour eux.

Conclusion, vu qu'il a eu mensonge je n'ai plus confiance en lui et je doute même de ses compétences.

A votre avis que puis je faire, sachant que la prestation est payée intégralement d'avance auprès du site Need help, soit 500 €.

Je suis en quelque sorte "employeur" puisque j'ai l'obligation de déclarer ce "jobber" mais je souhaite rompre mon engagement sans perdre les 20 % dus à Need help qui représente leur commission. Need help n'est pas exempt de faute puisqu'ils n'ont pas fait les vérifications nécessaires contrairement à ce qui est indiqué sur le site, concernant ce "jobber" : profil vérifié.

Je vous remercie par avance de vos conseils.

Cordialement.

Par **Louxor_91**, le **04/03/2022** à **10:05**

Bonjour,

avez vous d'abord vu ça avec ce site ?

Par **Couic2**, le **04/03/2022** à **11:58**

Bonjour,

Oui j'ai signalé la tromperie aujourd'hui au site Need Help.

J'attends leur réaction.

Cordialement